

AVIS
APPEL A CANDIDATURE MEDICO-SOCIAL
« Dispositif Assistance au Parcours de Vie (APV) »

Autorité compétente pour l'appel à candidature :

Agence Régionale de Santé
Délégation Départementale de la Corrèze
4, rue du 9 juin 1944, CS 90230
19012 TULLE

Pôle en charge de l'appel à candidature :

Pôle Services et Etablissements

CLOTURE DE L'APPEL A CANDIDATURES

1^{ER} MARS 2023

Objet de l'appel à candidature

Le présent appel à candidature, lancé par la délégation départementale de Tulle de vise à déployer le dispositif d'assistance au parcours de vie (APV) sur le territoire corrézien.

Ce déploiement s'inscrit dans la dynamique de l'installation des « communautés 360 ».

Le cahier des charges est annexé au présent avis et également téléchargeable sur le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : <https://www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr>.

1. Sollicitation de précisions complémentaires

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats jusqu'au 28 février 2023 au plus tard, par la messagerie de la plate-forme <https://www.demarches-simplifiees.fr> et ars-dd19-pole-territorial-parcours@ars.sante.fr et ars-dd19-direction@ars.sante.fr.

2. Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des candidatures

Chaque dossier de candidature comprendra deux parties distinctes :

- a) Une partie n°1 « déclaration de candidature », comportant, outre une lettre de candidature, des éléments d'identification du candidat :
 - Identité de l'opérateur, qualité, adresse, contacts : description du candidat au portage du dispositif APV ;
 - Territoire d'appel à candidatures visé.
- b) Une partie n°2 description du projet
 - Modalités de participation de l'opérateur médico-social candidat à la gouvernance des communautés territoriales 360 ;
 - Description des principes de gouvernance du porteur et des modalités de co-gestion avec les associations d'usagers/de familles ;
 - Qualité des interventions et garantie des droits des usagers : respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS/ANESM) par type de public et déclinaison de la démarche d'amélioration continue de la qualité ;
 - **Présentation du professionnel identifié pour le poste d'Assistant au parcours et au projet de vie (APPV) ;**
 - Présentation des modalités d'organisation et des modalités proposées **permettant de garantir l'indépendance de l'APV par rapport à l'offre médico-sociale** et notamment celle de son employeur ;
 - Proposition de modalité de suivi d'activité et d'évaluation du dispositif ;
 - Budget prévisionnel ;

3. Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature sera transmis **en version électronique sur la plateforme** <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/apv19>.

Un mémoire répondant aux critères de sélection du projet est attendu.

4. Publication et modalités de consultation du présent avis

L'avis d'appel à candidature et ses annexes, seront publiés le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, à l'adresse suivante : <https://ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr>

5. Calendrier de l'appel à candidature

Date limite de remise du dossier de candidature : 1^{er} mars 2023

Date prévisionnelle des résultats de sélection des projets : mars 2023

Date prévisionnelle de déploiement : avril 2023

